

## Le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires

**Le recouvrement des amendes est une priorité gouvernementale déclinée dans le COM 2023-2027** dans un contexte d'élargissement du champ des amendes forfaitaires délictuelles, sanctions environnementales, mise en œuvre des zones à faible émission de CO<sub>2</sub>, etc...

L'objectif du COM consiste à augmenter les recettes encaissées chaque année de 20 % d'ici à 2027 (soit environ + 230 M € pour un montant total encaissé en 2022 de 1,17 Md€).

La stratégie suivie pour atteindre l'objectif assigné repose sur plusieurs axes visant essentiellement à recentrer les ressources du réseau sur le cœur de métier, le recouvrement :

- Allègement des tâches : mise en place courant 2021 et généralisation en 2022 des assistants pour le traitement des relevés Banque de France avec plus de 4 millions de virements traités et un taux de 2/3 des états traités par l'AD. Des améliorations sont encore attendus par une uniformisation des libellés des virements en provenance de la DGFIP verseuse de revenu aux agents de la fonction publique d'État et de salaire des agents du secteur local et hospitalier ;
- Amélioration de l'accueil, avec le déploiement expérimental d'un centre de contact amendes (CCA) à Épinal en 2022 pour l'ensemble des trésoreries du grand Est, qui gère pour leur compte l'accueil téléphonique et la gestion des mails. Le bilan intermédiaire est positif. Le CCA traite aujourd'hui plus de 15 000 appels / mois, avec un taux de décroché de 85 %. Pour les dix postes amendes de la région Est bénéficiaires, le nombre d'appels téléphoniques a chuté de 80 % (les SVI sont réorientés vers le n° du CCA d'Épinal). Des renforts en emplois ont été alloués au 1<sup>er</sup> septembre 2023 permettant au CCA d'Épinal de couvrir 12 départements supplémentaires depuis début octobre (ancienne région Bourgogne-Franche-Comté).
- Des renforts en création d'emplois ont été alloués (50) en 2023 dans 23 DDRFiP où sont situés les postes aux plus forts enjeux et potentiel de progressions de recouvrement, notamment sur les stocks de restes à recouvrer.

**D'ores et déjà, les résultats de cette stratégie sont positifs. Le seuil du milliard d'€ encaissé a été dépassé en 2021. 1,17 Md€ ont été recouverts en 2022. Les résultats au 30 septembre 2023 se situent à 946 M€, en augmentation de 116 M€ par rapport à 2022 à la même période.**

Les investissements et la mobilisation doivent être poursuivis sur le long terme, ce qui se traduira notamment par :

- le déploiement dans les prochains mois d'un assistant digital qui permettra d'appréhender avant leur restitution les remboursements de crédit de TVA en cas de présence dans AMD de RAR concernant le redevable professionnel demandeur ;
- le lancement des travaux de remplacement d'AMD à horizon 2027 (séminaire de lancement début octobre 2023, mise en place d'un groupe utilisateurs d'une quarantaine de collègues acteurs sur toute la chaîne de traitement des amendes et associés tout au long de la conception, d'écriture et de recette du produit). Sans attendre 2027, des travaux ont été lancés pour développer un module de fiabilisation et d'enrichissement des informations transmises par les ordonnateurs par une interrogation des référentiels et leur intégration dans AMD (1<sup>er</sup> jalon prévu pour l'été 2024) ;

- la poursuite des renforts du réseau en emplois en 2024 , pour élargir encore la capacité d'action des postes amendes à forts enjeux ;
- la continuation des travaux pour une meilleure interconnexion avec les ordonnateurs en particulier par la transmission dématérialisée des relevés de condamnation pénale par l'application Cassiopée du ministère de la justice vers AMD ;
- l'élargissement des partenariats avec les opérateurs de transport, avec notamment la signature d'une convention en octobre 2023 par la DRFiP 31 avec l'opérateur local Tisseo, et une convention en cours de finalisation avec la RATP.